



[**Activité D2**]

Santé et peine de mort

morale

[**A**]

Résumé

Le Syndrome du couloir de la mort est un terme médical qui identifie les longues périodes qui s'écoulent entre le jour de la condamnation et l'exécution et qui sont aussi psychologiquement éprouvantes que de torture.

[**B**]

Objectifs

La peine de mort est un traitement inhumain et dégradant. La situation des condamnés qui attendent dans les couloirs de la mort est une atteinte à la dignité.

[**C**]

Age du public cible

14-18 ans

[**D**]

Matériel et préparation

Rapport de la FIDH sur le Japon

[**E**]

Déroulement (mise en situation, observation de la réalité, analyse de la réalité, transformation de la réalité, prolongements et variantes)

En quoi la peine de mort est-elle un danger pour la santé mentale des prisonniers ?

Le cas d'Iwao Hakamada, devenu fou d'avoir passé 43 ans dans les couloirs de la mort

Hakamada Iwao souffre de troubles psychologiques après avoir passé plus de vingt-huit ans en détention à l'isolement et vit en outre dans la peur constante d'être exécuté. Il est détenu dans le quartier des condamnés à mort depuis 1968. À l'issue d'un procès inique, il a été déclaré coupable du meurtre, commis en 1966, du directeur de l'usine où il travaillait, ainsi que de la femme et des deux enfants de celui-ci. Les membres de cette famille ont été poignardés et leur maison a été incendiée.

Hakamada Iwao a « avoué » après avoir été interrogé par la police pendant vingt jours sans qu'un avocat soit présent. Il s'est rétracté par la suite, et a déclaré pendant son procès que des policiers l'avaient frappé et avaient menacé de le forcer à signer des « aveux » ; il a néanmoins été reconnu coupable et condamné à mort.

En 1980, Hakamada a été enfermé dans les couloirs de la mort japonais et il a commencé à présenter des problèmes psychologiques. Au Japon, les condamnés à mort ne sont pas autorisés à parler aux autres prisonniers ni à regarder la télévision ou à s'adonner à des activités qui les intéressent ou des hobbies. On ne leur annonce l'imminence de leur exécution que le matin même, et leurs proches sont généralement informés de leur mort seulement après les faits.

Après des dizaines d'années en prison, il a commencé à refuser de recevoir des visiteurs. Il ne reconnaît plus ni les membres de sa propre famille, ni son avocat et refuse de les revoir. Il n'a pourtant à ce jour reçu aucun traitement. Emprisonné à 30 ans, il a passé plus de 42 ans de sa vie derrière les barreaux.

Source : FIDH

– Prolongements et variantes

Le serment d'Hippocrate est un serment traditionnel prêté généralement par les médecins en Occident avant qu'ils ne commencent à exercer. Probablement rédigé au IV^e siècle av. J.-C., il appartient aux textes de la Collection hippocratique, traditionnellement attribués au médecin grec Hippocrate.

En quoi ce serment est-il contraire à la peine de mort ?
Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion (...) Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté.

[**F**]

Ressources

– Arrêt CEDH Soering c/R.U. du 7 juillet 1989

– « La peine de mort au Japon : la loi du silence, à contre-courant de la tendance internationale », rapport de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), octobre 2008

(<http://www.fidh.org/La-loi-du-silence-a-contre-courant>)